



**ELABORATION DU
PLAN LOCAL
D'URBANISME**



**5.3. RESEAUX D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT ET SYSTEMES
D'ELIMINATION DES DECHETS**

Dossier d'approbation de l'élaboration du plan local d'urbanisme	Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du plan local d'urbanisme par le Conseil communautaire du	Le Président Guy GAUTRON
---	---	---------------------------------

Réseaux d'eau et d'assainissement et systèmes d'élimination des déchets

■ Réseau d'eau

Captage

La commune ne possède pas de forage d'eau potable sur son territoire. L'alimentation en eau potable de la commune se fait à partir d'un mélange des eaux des forages des Sadets à Sarzay et d'Angibault à Montipouret. La compétence a été transférée au syndicat des eaux de la Couarde.

Réseau Couarde-ouest	Captage des Sadets	Captage d'Angibault
<i>Volume maximum autorisé</i>	<i>95 000 m³ par an</i>	<i>102 200 m³ par an</i>
<i>Volume produit en 2015</i>	<i>85 886 m³</i>	<i>100 396 m³</i>

Les eaux subissent une simple aération avant distribution et une légère désinfection au chlore gazeux. Le rapport 2014 de l'agence régionale de santé précise que la qualité générale de l'eau distribuée est très satisfaisante pour l'ensemble des paramètres mesurés (bactériologie : eau très satisfaisante ; dureté : eau peu calcaire, peu dure ; nitrates : eau conforme ; fluor : eau moyennement fluorée ; arsenic : eau conforme ; pesticides : eau conforme).

Réseau

Le réseau Couarde-ouest concerne les communes de Fougerolles, Jeu-les-Bois, Lys-Saint-Georges, Sarzay et Tranzault, représentant environ 1 600 habitants. Le réseau comprend 1 500 km de canalisations, hors branchements. Il est renforcé en secours par celui du réseau Couarde-sud via le château d'eau de Pouzelas.

Le nombre d'abonnements sur la commune est de 191 en 2011. La capacité actuelle permet d'admettre de futurs raccordements.

La commune dispose de 6 points d'eau pour lutter contre l'incendie, dans le bourg, entre le Carroir et Champbernard, à Fondeville, au Plessis, à l'Anglée et au Rocher. Un poteau incendie est par ailleurs situé sur Tranzault, à proximité des Granges. Un hydrant présente des insuffisances de débit (l'Anglée). Il n'y a pas de développement urbain envisagé à sa proximité.

■ Réseau d'assainissement

Station d'épuration

La station d'épuration du bourg est d'une capacité de 50 EH. C'est une station de type filtre planté de roseaux, mise en service en 2008. La gestion de l'assainissement collectif est réalisée en régie. Le nombre d'abonnées en 2011 est de 12, représentant environ 30 habitants et un restaurant. Le volume facturé est de 1 682 m³.

Réseau

Le réseau est de type séparatif, d'une longueur de 610 mètres environ. Il fonctionne sans poste de refoulement. Les eaux pluviales sont gérées principalement par des fossés collecteurs.

Il n'y a pas de développement urbain prévu dans le bourg, compte tenu de son intérêt patrimonial. La charge à traiter devrait donc être constante

■ Système d'élimination des déchets

La collecte des déchets ménagers est assurée par la Communauté de communes Val de Bouzanne au porte à porte. La collecte a lieu le mardi pour Lys-Saint-Georges.

La collecte des déchets recyclables et du verre est effectuée par apport volontaire. Des containers sont installés sur l'ensemble du territoire communal, pour les journaux et magazines ; les cartonnettes, bouteilles plastiques et bombes aérosols ; le verre. Une collecte des gros cartons des usagers professionnels est organisée tous les 15 jours. Les différents ramassages sont gérés par la Communauté de communes.

Les déchets recyclables sont traités par le Sictom à Issoudun. Les déchets non recyclables sont dirigés vers le centre d'enfouissement de Gournay.

La déchetterie est située à Neuvy-Saint-Sépulchre (Fay) et est accessible aux Olliciens. Elle est ouverte les lundis, vendredis et samedis.

Collecte sélective en apport volontaire	
Bac jaune	Briques alimentaires, petits emballages carton, bouteilles plastiques (y compris huile), boîtes de conserve, flacons plastiques, canettes alu, aérosols ménagers, barquettes alu ...  <i>Ecrasez bien les bouteilles, briques de lait... pour que le conteneur ne se remplisse pas trop vite !</i> Faut-il laver les emballages avant de les trier ? NON. Il suffit de bien les vider pour qu'ils puissent être recyclés.
Bac bleu	Journaux, revues, magazines, papiers <u>secs</u> et <u>sans emballages plastiques</u> 
Bac vert	Contenants en verre <u>sans bouchons ni capsules ni couvercles</u> 
À la déchetterie	Métaux, déchets verts, gros cartons, matériels électriques et électroniques, déchets toxiques en petites quantités, pots et aérosols de peinture, solvants, diluants, huile de friture, huile de vidange, encombrants, gravats, vêtements, chaussures, jouets, piles, batteries, verre à vitre, ampoules, néons... 

**Non recyclable
A jeter dans votre poubelle**

- Barquettes en polystyrène
- Films et sachets plastiques
- Emballages plastiques
- Blisters en plastique
- Couches culottes
- Papier peint
- Papier cadeau
- Petits pots de produits laitiers
- Vaisselle (faïence, porcelaine et verre)
- Sacs aspirateur
- Chiffons sales

**Un doute ?
Jetez dans votre poubelle
d'ordures ménagères**

**Déchets refusés
(y compris à la déchetterie)**

- Pneus
- Radiographies
- Médicaments
- Cartouches d'imprimante (les mairies de Neuvy et Cluis les collectent)

CC Val de Bouzanne. Extrait du guide du tri.

Un projet « Trier mieux, on a tous à y gagner » a été mis en place en 2012, pour sensibiliser les usagers (travail avec un panel d'habitants volontaires). A cette date, 340 tonnes sur 1 078 tonnes étaient valorisées.

Une opération de développement du compostage a été engagée en 2014. La Communauté de communes a acheté des composteurs et des bio-seaux, qu'elle met à disposition des usagers, avec un système de caution.

L'augmentation de population prévue est très modérée (+ 40 habitants) et ne remet pas en cause les filières.